

61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: 61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM

Autres moyens d'identification:

UFI: XS00-W00A-S006-S63T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Parfums d'ambiance. Uniquement pour usage utilisateur professionnel/utilisateur industriel.

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

UriWave.com, Lda Rua da Argila 300 4445-027 Alfena - Portugal Tél.: 00351229681037 info@uriwave.com https://www.uriwave.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CENTRE ANTIPOISONS BELGE - 070 245 245

CENTRE ANTIPOISONS BELGE - 8002 5500 (du Grand-Duché de Luxembourg)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement nº 1272/2008 (CLP).

Aquatic Chronic 2: Dangerosité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2, H411

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A, H317

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Attention





Indications de danger:

Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1A: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264: Se laver soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation sur les déchets dangereux ou les emballages et déchets d'emballages.

Informations complémentaires:

Contient 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde, 3,7-diméthyloctane-3-ol, Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle, a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde, Salicylate d´hexyle.

Substances qui contribuent à la classification

1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexén-1-yl)-2-butène-1-one

UFI: XS00-W00A-S006-S63T

2.3 Autres dangers:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 1/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM



RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Mélange à base de produits chimiques

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (point 3), le produit contient:

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
5413-60-5 226-501-6 Non concerné 01-2119934491-39- XXXX	Acétate de tricyclodécényle ⁽¹⁾ Règlement 1272/2008 Aquatic Chronic 3: H412	Auto classifiée	2,5 - <10 %
93-58-3 202-259-7 Non concerné 01-2119969653-24- XXXX	Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302 - Attention	Auto classifiée	1 - <2,5 %
100-86-7 202-896-0 Non concerné 01-2120748479-38- XXXX	2-méthyl-1-phénylpropane-2-ol (1) Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Aquatic Chronic 3: H412; Eye Irrit. 2: H319 - Attention	Auto classifiée	1 - <2,5 %
122-99-6 204-589-7 603-098-00-9 01-2119488943-21- XXXX	2-phénoxyéthanol ⁽¹⁾ Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Eye Irrit. 2: H319 - Attention	ATP CLP00	1 - <2,5 %
2050-08-0 218-080-2 Non concerné 01-2120771342-58- XXXX	Salicylate de pentyle ⁽¹⁾ Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410 - Attention	Auto classifiée	1 - <2,5 %
6259-76-3 228-408-6 Non concerné 01-2119638275-36- XXXX	Salicylate d'hexyle(1) Règlement 1272/2008 Aquatic Chronic 1: H410; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	Auto classifiée	1 - <2,5 %
8000-41-7 232-268-1 Non concerné 01-2119553062-49- XXXX	Terpinéol ⁽¹⁾ Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315 - Attention	Auto classifiée	1 - <2,5 %
17511-60-3 241-514-7 Non concerné Non concerné	Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indène-6-yle(1) Règlement 1272/2008 Aquatic Chronic 2: H411	Auto classifiée	1 - <2,5 %
53219-21-9 258-432-2 Non concerné Non concerné	2-méthyl-6-méthylèneoct-7-ène-2-ol, dérivé dihydrique ⁽¹⁾ Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319 - Attention	Auto classifiée	1 - <2,5 %
63500-71-0 405-040-6 603-101-00-3 01-2119455547-30- XXXX	Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans) ⁽¹⁾ Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319 - Attention	Auto classifiée	1 - <2,5 %
78-69-3 201-133-9 Non concerné 01-2119454788-21- XXXX	3,7-diméthyloctane-3-ol(1) Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	Auto classifiée	1 - <2,5 %

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 2/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

	Identification	Nom chimique /classification				
CAS: EC:	32210-23-4 250-954-9	Acétate de 4-tert-bu	Auto classifiée			
Index: Non concerné REACH: 01-2119976286-24- XXXX	Règlement 1272/2008	Skin Sens. 1B: H317 - Attention	<u>(1)</u>	1 - <2,5 %		
CAS: EC:	1205-17-0	a-méthyl-1,3-benzoo	lioxole-5-propionaldéhyde ⁽¹⁾	Auto classifiée	classifiée	
Index:		Aquatic Chronic 2: H411; Repr. 2: H361; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	(!) (<1 %		
CAS: EC:	57378-68-4	1-(2,6,6-triméthyl-3	-cyclohexén-1-yl)-2-butène-1-one ⁽¹⁾	Auto classifiée		
Index:	260-709-8 Non concerné Non concerné	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Skin Irrit. 2 H315; Skin Sens. 1A: H317 - Attention	<u>(1)</u>	<1 %	
CAS:	68039-49-6	2,4-diméthylcyclohe	x-3-ène-1-carbaldéhyde ⁽¹⁾	Auto classifiée		
EC: 268-264-1 Index: Non concerné REACH: Non concerné	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	(1) (1 ₂)	<1 %		

⁽¹⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.

Par contact cutané:

Peut provoquer une allergie cutanée. En cas de contact, il est recommandé de rincer la zone affectée à l'eau claire et de nettoyer avec du savon neutre. En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules,...), consultez un médecin muni de la Fiche de Données de Sécurité.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 3/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Moyens d'extinction inappropriés:

Pas pertinent

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l'autorité compétente en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

(B

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie, dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Privilégiez le nettoyage par aspiration. En raison de la nature dangereuse du produit par inhalation, toute méthode de nettoyage impliquant une exposition au produit par cette voie d'exposition (balayage, etc.) n'est pas recommandée

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 4/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Température minimale: 5 °C
Température maximale: 30 °C
Durée maximale: 6 mois
B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition pour les substances qui constituent le produit

DNEL (Travailleurs):

	Courte	Courte exposition			
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
Benzoate de méthyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 93-58-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	11 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-259-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	39,3 mg/m ³	Pas pertinent
2-méthyl-1-phénylpropane-2-ol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 100-86-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,175 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-896-0	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,19 mg/m ³	Pas pertinent
2-phénoxyéthanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 122-99-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	20,83 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-589-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	5,7 mg/m ³	5,7 mg/m ³
Salicylate de pentyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 2050-08-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,9 mg/kg	Pas pertinent
EC: 218-080-2	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	3,17 mg/m ³	Pas pertinent
Salicylate d´hexyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 6259-76-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	6,4 mg/kg	Pas pertinent
EC: 228-408-6	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,7 mg/m ³	Pas pertinent
Terpinéol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 8000-41-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	6,36 mg/kg	Pas pertinent
EC: 232-268-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	44,8 mg/m ³	Pas pertinent
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d´isomères (cis et trans)	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 63500-71-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	41,7 mg/kg	Pas pertinent
EC: 405-040-6	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	44,1 mg/m ³	Pas pertinent
3,7-diméthyloctane-3-ol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 78-69-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3,16 mg/kg	Pas pertinent
EC: 201-133-9	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	11,14 mg/m³	Pas pertinent
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 1205-17-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,17 mg/kg	Pas pertinent
EC: 214-881-6	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,2 mg/m ³	Pas pertinent

DNEL (Population):

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 5/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

		Courte	Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local	
Benzoate de méthyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	5,57 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 93-58-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	5,57 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 202-259-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	9,68 mg/m ³	Pas pertinent	
2-méthyl-1-phénylpropane-2-ol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,222 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 100-86-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,0208 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 202-896-0	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,386 mg/m ³	Pas pertinent	
2-phénoxyéthanol	Oral	9,23 mg/kg	Pas pertinent	9,23 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 122-99-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	10,42 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 204-589-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,41 mg/m ³	2,41 mg/m ³	
Salicylate de pentyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,45 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 2050-08-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,45 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 218-080-2	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,78 mg/m ³	Pas pertinent	
Salicylate d´hexyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,3 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 6259-76-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3,2 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 228-408-6	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,4 mg/m ³	Pas pertinent	
Terpinéol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	2,69 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 8000-41-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,69 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 232-268-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	7,96 mg/m ³	Pas pertinent	
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d´isomères (cis et trans)	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	7,5 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 63500-71-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	25 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 405-040-6	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	13 mg/m ³	Pas pertinent	
3,7-diméthyloctane-3-ol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,58 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 78-69-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,58 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 201-133-9	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,75 mg/m ³	Pas pertinent	
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,17 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 1205-17-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,083 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 214-881-6	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,29 mg/m ³	Pas pertinent	

PNEC:				
Identification				
Benzoate de méthyle	STP	8,15 mg/L	Eau douce	0,023 mg/L
CAS: 93-58-3	Sol	0,085 mg/kg	Eau de mer	0,002 mg/L
EC: 202-259-7	Intermittent	0,23 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,492 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,049 mg/kg
2-méthyl-1-phénylpropane-2-ol	STP	7,09 mg/L	Eau douce	0,0696 mg/L
CAS: 100-86-7	Sol	0,128 mg/kg	Eau de mer	0,00696 mg/L
EC: 202-896-0	Intermittent	0,696 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,842 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0842 mg/kg
2-phénoxyéthanol	STP	36 mg/L	Eau douce	0,943 mg/L
CAS: 122-99-6	Sol	1,31 mg/kg	Eau de mer	0,094 mg/L
EC: 204-589-7	Intermittent	3,44 mg/L	Sédiments (Eau douce)	7,237 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,724 mg/kg
Salicylate de pentyle	STP	10 mg/L	Eau douce	0,00077 mg/L
CAS: 2050-08-0	Sol	1,786 mg/kg	Eau de mer	0,000077 mg/L
EC: 218-080-2	Intermittent	0,0077 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,389 mg/kg
	Oral	0,08 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,039 mg/kg
Salicylate d´hexyle	STP	10 mg/L	Eau douce	0 mg/L
CAS: 6259-76-3	Sol	0,054 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
EC: 228-408-6	Intermittent	0,004 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,272 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,027 mg/kg

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 6/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
Terpinéol	STP	2,57 mg/L	Eau douce	0,012 mg/L
CAS: 8000-41-7	Sol	0,045 mg/kg	Eau de mer	0,0012 mg/L
EC: 232-268-1	Intermittent	0,12 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,263 mg/kg
	Oral	0,0166 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,026 mg/kg
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d´isomères (cis et trans)	STP	10 mg/L	Eau douce	0,094 mg/L
CAS: 63500-71-0	Sol	0,09 mg/kg	Eau de mer	0,009 mg/L
EC: 405-040-6	Intermittent	0,94 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,412 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,041 mg/kg
3,7-diméthyloctane-3-ol	STP	450 mg/L	Eau douce	0,009 mg/L
CAS: 78-69-3	Sol	0,011 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
EC: 201-133-9	Intermittent	0,089 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,082 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,008 mg/kg
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	STP	12,2 mg/L	Eau douce	0,0053 mg/L
CAS: 32210-23-4	Sol	0,42 mg/kg	Eau de mer	0,00053 mg/L
EC: 250-954-9	Intermittent	0,053 mg/L	Sédiments (Eau douce)	2,01 mg/kg
	Oral	0,06667 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,21 mg/kg
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	STP	10 mg/L	Eau douce	0,005 mg/L
CAS: 1205-17-0	Sol	0,008 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
EC: 214-881-6	Intermittent	0,053 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,057 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,006 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs	CATI		Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN 420 et EN 374

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être controlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	CATII	EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.
Protection du corr	nc			

E.- Protection du corps

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 7/17 3)



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	CATI		Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes	CATII	EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	Rincer ceil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE): 7,39 % poids

Concentration de C.O.V. à 20 °C: 70,22 kg/m³ (70,22 g/L)

Nombre moyen de carbone: 9,49 Poids moléculaire moyen: 150,87 g/mol

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C: Solide

Aspect: Caractéristique
Couleur: Bleu
Odeur: Gentil

Seuil olfactif: Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:

Pas pertinent *

Pression de vapeur à 20 °C:

Pas pertinent *

Pression de vapeur à 50 °C:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C: 950,6 kg/m³
Densité relative à 20 °C: 0,951

Viscosité dynamique à 20 °C: Pas pertinent * Viscosité cinématique à 20 °C: Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 8/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM



RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Viscosité cinématique à 40 °C: Pas pertinent * Concentration: Pas pertinent * pH: Pas pertinent * Densité de vapeur à 20 °C: Pas pertinent * Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C: Pas pertinent * Solubilité dans l'eau à 20 °C: Pas pertinent * Propriété de solubilité: Insoluble Température de décomposition: Pas pertinent * Point de fusion/point de congélation: Pas pertinent *

Inflammabilité:

Point d'éclair:

Inflammabilité (solide, gaz):

Température d'auto-ignition:

Limite d'inflammabilité inférieure:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Explosivité (Solide):

Limite inférieure d'explosivité:

Pas pertinent *

Limite supérieure d'explosivité:

Pas pertinent *

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian: Pas pertinent *

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:

Pas pertinent *

Propriétés comburantes:

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:

Chaleur de combustion:

Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:

Pas pertinent *

Indice de réfraction:

Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 9/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau			Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

- A- Ingestion (effets aigus):
 - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- B- Inhalation (effets aigus):
 - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
 - Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Contact avec les yeux: Produit des lésions oculaires après un contact
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
 - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3. IARC: Pas pertinent
 - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- E- Effets de sensibilisation:
 - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
 - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 10/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM



RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification		oxicité sévère	
Acétate de tricyclodécényle	DL50 orale	3000 mg/kg	
CAS: 5413-60-5	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 226-501-6	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Benzoate de méthyle	DL50 orale	500 mg/kg (ATEi)	
CAS: 93-58-3	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 202-259-7	CL50 inhalation	>20 mg/L	
2-méthyl-1-phénylpropane-2-ol	DL50 orale	1280 mg/kg	Rat
CAS: 100-86-7	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 202-896-0	CL50 inhalation	>5 mg/L	
2-phénoxyéthanol	DL50 orale	1850 mg/kg	Rat
CAS: 122-99-6	DL50 cutanée	2250 mg/kg	Lapin
EC: 204-589-7	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Salicylate de pentyle	DL50 orale	2000 mg/kg	Rat
CAS: 2050-08-0	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 218-080-2	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Salicylate d´hexyle	DL50 orale	>5000 mg/kg	Rat
CAS: 6259-76-3	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 228-408-6	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Terpinéol	DL50 orale	4300 mg/kg	
CAS: 8000-41-7	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 232-268-1	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indène-6-yle	DL50 orale	>2000 mg/kg	
CAS: 17511-60-3	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 241-514-7	CL50 inhalation	>20 mg/L	
2-méthyl-6-méthylèneoct-7-ène-2-ol, dérivé dihydrique	DL50 orale	3700 mg/kg	Rat
CAS: 53219-21-9	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 258-432-2	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Fétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	DL50 orale	>2000 mg/kg	
CAS: 63500-71-0	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 405-040-6	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	DL50 orale	3370 mg/kg	
CAS: 32210-23-4	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 250-954-9	CL50 inhalation	>20 mg/L	
3,7-diméthyloctane-3-ol	DL50 orale	>2000 mg/kg	
CAS: 78-69-3	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 201-133-9	CL50 inhalation	>20 mg/L	
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	DL50 orale	3550 mg/kg	Rat
CAS: 1205-17-0	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 214-881-6	CL50 inhalation	>20 mg/L	
L-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexén-1-yl)-2-butène-1-one	DL50 orale	1600 mg/kg	Rat
CAS: 57378-68-4	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 260-709-8	CL50 inhalation	>20 mg/L	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 11/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM



RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	DL50 orale	2500 mg/kg	
CAS: 68039-49-6	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 268-264-1	CL50 inhalation	>20 mg/L	

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification		Concentration	Espèce	Genre
Acétate de tricyclodécényle	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 5413-60-5	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 226-501-6	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)		Algue
2-méthyl-1-phénylpropane-2-ol	CL50	69,57 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio	Poisson
CAS: 100-86-7	CE50	110 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 202-896-0	CE50	110 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
2-phénoxyéthanol	CL50	344 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 122-99-6	CE50	488 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 204-589-7	CE50	443 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
Salicylate de pentyle	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 2050-08-0	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 218-080-2	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
Salicylate d'hexyle	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 6259-76-3	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 228-408-6	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indène-6-yle	CL50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 17511-60-3	CE50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 241-514-7	CE50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algue
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d´isomères (cis et trans)	CL50	Pas pertinent		
CAS: 63500-71-0	CE50	320 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 405-040-6	CE50	Pas pertinent		
3,7-diméthyloctane-3-ol	CL50	8,9 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio	Poisson
CAS: 78-69-3	CE50	14,2 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 201-133-9	CE50	21,6 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	CL50	5,3 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 1205-17-0	CE50	8 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 214-881-6	CE50	28 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexén-1-yl)-2-butène-1-one	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 57378-68-4	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 260-709-8	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	CL50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 68039-49-6	CE50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 268-264-1	CE50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algue

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 12/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM



RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
2-phénoxyéthanol	NOEC	23 mg/L	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 122-99-6 EC: 204-589-7	NOEC	9,43 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	D			
2-méthyl-1-phénylpropane-2-ol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
CAS: 100-86-7	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 202-896-0	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	3,3 %
2-phénoxyéthanol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	20 mg/L
CAS: 122-99-6	DCO	Pas pertinent	Période	3 jours
EC: 204-589-7	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	93 %
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d´isomères (cis et trans)	DBO5	Pas pertinent	Concentration	10 mg/L
CAS: 63500-71-0	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 405-040-6	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	10 %
3,7-diméthyloctane-3-ol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
CAS: 78-69-3	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 201-133-9	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	61 %
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 1205-17-0	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 214-881-6	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	65 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification		Potentiel de bioaccumulation		
2-phénoxyéthanol	FBC	5		
CAS: 122-99-6	Log POW	1,13		
EC: 204-589-7	Potentiel	Bas		
3,7-diméthyloctane-3-ol	FBC	99		
CAS: 78-69-3	Log POW	3,3		
EC: 201-133-9	Potentiel	Modéré		
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	FBC			
CAS: 1205-17-0	Log POW	2,4		
EC: 214-881-6	Potentiel			

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification			Volatilité	
Benzoate de méthyle	Кос	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 93-58-3	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 202-259-7	Tension superficielle	3,727E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
2-méthyl-1-phénylpropane-2-ol	Кос	84,96	Henry	Pas pertinent
CAS: 100-86-7	Conclusion	Élevé	Sol sec	Pas pertinent
EC: 202-896-0	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
2-phénoxyéthanol	Кос	41	Henry	1,57E-3 Pa·m³/mol
CAS: 122-99-6	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Non
EC: 204-589-7	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Non

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 13/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	L´absorp	L´absorption/désorption		Volatilité	
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d´isomères (cis et trans)	Koc	42	Henry	1,71E-3 Pa·m³/mol	
CAS: 63500-71-0	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Non	
EC: 405-040-6	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Non	
3,7-diméthyloctane-3-ol	Кос	56	Henry	5,54 Pa·m³/mol	
CAS: 78-69-3	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Oui	
EC: 201-133-9	Tension superficielle	2,678E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui	
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Кос	71	Henry	Pas pertinent	
CAS: 1205-17-0	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Pas pertinent	
EC: 214-881-6	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent	

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)	
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	Dangereux	

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP14 Écotoxique

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2021 et RID 2021:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 14/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM



RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

14.1 Numéro ONU ou numéro UN3077

d'identification:

14.2 Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

transport de l'ONU: SOLIDE, N.S.A. (Salicylate de pentyle)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: 9 14.4 Groupe d'emballage: Ш 14.5 Dangereux pour Oui

l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: 274, 335, 375, 601

code de restriction en tunnels:

Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9

Quantités limitées: 5 kg

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI:

Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 40-20:

14.1 Numéro ONU ou numéro UN3077

d'identification:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU: SOLIDE, N.S.A. (Salicylate de pentyle)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes:

Ш 14.4 Groupe d'emballage: 14.5 Polluants marins: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: 335, 966, 274, 967, 969

Codes EmS: F-A, S-F Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9

Quantités limitées: 5 kg

Groupe de ségrégation: Pas pertinent 14.7 Transport maritime en vrac Pas pertinent

conformément aux instruments de l'OMI:

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2022:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 15/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3077

14.2 Désignation officielle de

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

transport de l'ONU:

SOLIDE, N.S.A. (Salicylate de pentyle)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

9 Étiquettes: 14.4 Groupe d'emballage: TIT

14.5 Dangereux pour

Oui

l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Propriétés physico-chimiques:

voir rubrique 9

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux

instruments de l'OMI:

Pas pertinent

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: 2-phénoxyéthanol (Type de produits 1, 2, 4, 13)

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Seveso III:

Section	Description	Des exigences relatives au seuil bas	
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200	500

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc ...):

Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail

Décret no 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.

Ordonnance no 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.

Article 256 de la loi nº 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.

Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 16/17



61029 - SANICLIP COTTON BLOSSOM





RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Repr. 2: H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1A: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Procédé de classement:

Aquatic Chronic 2: Méthode de calcul Skin Sens. 1A: Méthode de calcul Eye Irrit. 2: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu http://eur-lex.europa.eu

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50 CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos containssances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -

Impression: 26-09-22 Date d'établissement: 13-02-19 Révision: 23-09-22 Version: 4 (substitue Page 17/17